

HISTOIRE

La conscription : penser le rôle des citoyens dans la défense

La caserne ne figure pas dans la liste pourtant généreuse des « lieux de mémoires » présentée dans la somme de Pierre Nora. Au moment de sa publication, entre 1984 et 1992, le service militaire était encore en application en France. Aujourd'hui, ce lieu en vient à symboliser une époque révolue, une relation très particulière entre la société et son armée, relation disparue, qui suscite parfois bien des nostalgies, des débats ou des projets¹. La conscription, le service militaire, est avant tout l'obligation pour le citoyen, définie et encadrée par la loi, de servir son pays et d'abord par les armes. Au fil du temps, et de l'évolution des sociétés, ce service militaire a pris des formes nouvelles – de l'objection de conscience au service civil.

Dans tous les cas, la conscription demeure un objet d'étude particulièrement pertinent pour aborder l'histoire du XIX^e siècle, depuis la mise en place du système par la loi Jourdan-Delbrel de 1798 jusqu'à la veille du premier conflit mondial. La représentation du soldat citoyen à laquelle elle donne lieu, érigée en mythe pendant tout le XIX^e siècle, ne doit pas occulter les débats sur la conscription et les évolutions dans le recrutement, qui sont autant de point d'appui pour questionner la succession des régimes et l'héritage révolutionnaire. Au cœur même du sujet émerge ce problème : en quoi la conscription est-elle la traduction d'une vision politique de la souveraineté et de la citoyenneté ?

1. Pourquoi enseigner la conscription en classe de première ?

À rebours d'une vision liant le métier des armes à l'aristocratie (on peut remonter au fameux texte d'Adalbéron de Laon sur les trois ordres), la conscription signifie l'extension au peuple de l'obligation militaire. Elle s'inscrit de ce fait dans une politique plus générale de remise en cause des privilèges, de définition des droits et des devoirs, et de réflexion sur la citoyenneté. Il ne s'agit pas là d'une spécificité française, la Renaissance ayant déjà posé la question – notamment avec Machiavel – de la supériorité supposée des armées de citoyens sur les armées de mercenaires. Il est vrai que les Lumières reviennent sur ces dimensions, avec des penseurs militaires qui s'interrogent sur les liens entre armée, nation et souveraineté (c'est notamment le cas de Guibert). Mais la question traverse la société et l'on retrouve dans les cahiers de doléance des réflexions sur la place du militaire dans la cité, le rôle des citoyens dans la défense de la patrie, et la façon dont les armées doivent être au service de la nation. La redécouverte de l'Antiquité, et d'abord de l'Antiquité grecque, irrigue la pensée des législateurs au travers notamment de la figure du citoyen-soldat à Athènes (les hoplites-citoyens à Marathon puis les rameurs-citoyens pauvres à Salamine). L'obligation militaire est l'aboutissement d'une réflexion sur la souveraineté de la nation et l'obligation faite à chacun d'en assurer la défense.

¹ Il convient de rappeler, en toute connaissance de cause, que la conscription n'est que suspendue, et non abolie.

Les premières mesures quant au recrutement de l'armée apparaissent dès 1789, dans un moment où la France n'est pas directement menacée : « Alors que les militaires revendiquaient l'abolition de la milice et des peines dégradantes, un traitement plus « humain » des soldats et l'accès aux droits civiques pour les militaires, les députés, quant à eux, souhaitaient donner à la France une constitution militaire qui coïncide mieux avec le partage du pouvoir nouvellement imposé au roi, à savoir un rééquilibrage de la constitution militaire à l'aune des fondements nouveaux de la constitution politique. »² Cela conduit à entamer une réflexion sur le recrutement, afin de déterminer qui porte les armes au nom de l'État et à quel titre. Il s'agit donc d'un enjeu politique majeur. Si les législateurs considèrent alors que « tous les citoyens se doivent sans doute à la défense de l'État » (La Tour du Pin, 1789) le débat tourne alors sur la question du volontariat. Les partisans de l'obligation universelle (comme Dubois-Crancé ou Servan) jugent que cela participe de la création d'un même esprit et d'un lien fort avec la nation. Les individus ne peuvent être opprimés par une force publique dont ils sont les représentants. Rabaut précise ainsi : « *Le soldat-citoyen sera formé par les fêtes militaires, les fêtes politiques, les institutions civiles d'éducation nationale, qui, dans un même temps & sous les mêmes formes, transmettent à tous les citoyens les mêmes sentiments, les mêmes usages, les mêmes mœurs* » et précise que « *cet amour de la constitution s'identifie avec l'amour du pays* ». Les adversaires de la conscription, et au premier chef le duc de Liancourt, estiment de leur côté que si le but poursuivi par l'instauration d'un service militaire est louable en soi, le moyen d'y parvenir ressemble fâcheusement à une dictature éducatrice. Liancourt prêche le temps et non la contrainte, ce qui lui permet de rallier la majorité des députés à ses vues. La nouvelle loi stipule que les troupes françaises se recruteront par engagements volontaires et non par conscription.

L'évolution diplomatique et militaire conduit la Révolution à mettre en place des mesures d'urgence qui bouleversent les formes du recrutement dans l'armée : l'appel aux volontaires (21 juin 1791) puis la levée en masse (23 août 1793) permettent de faire face aux dangers, tout en suscitant des réactions hostiles en France même (l'insurrection vendéenne répond ainsi à la levée des 300 000 hommes autant qu'aux mesures antireligieuses de la Convention). Désormais, les effectifs sous les drapeaux sont considérables, et ce, pendant la durée des guerres révolutionnaires et napoléoniennes. Sous l'Empire, et malgré les cris de « *A bas la conscription ! A bas les droits réunis !* », on mobilisera jusqu'à 2 millions d'hommes - pour la seule campagne de Russie, Napoléon I^{er} déplace autour de 500 000 combattants³. Avec ce nouveau système, la guerre change d'échelle.

La loi Jourdan-Delbrel (du nom du général Jourdan et de Delbrel, adjoint à la Commission) du 5 septembre 1798 officialise la « conscription universelle et obligatoire » de

² Thomas Hippler, « Service militaire et intégration nationale pendant la révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n°329, juillet-septembre 2002 : Varia, p. 1-16.

³ Selon Adam Zamoyski, (1812, *La campagne tragique de Napoléon en Russie*, Editions Piranha, 2014) les effectifs théoriques sont de 450 000 soldats et 50 000 civils, mais probablement, du fait des garnisons et des contraintes logistiques, n'y en a-t-il pas plus de 235 000 en campagne.

tous les Français âgés de 20 à 25 ans. « *Tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie* » précise l'article 1 de la loi. La loi Jourdan adoptée dans un contexte de retour de la menace royaliste entend clairement calquer l'organisation de l'armée sur des principes révolutionnaires (principe d'égalité), créer un outil militaire soumis au pouvoir politique et enraciner celui-ci dans la société civile. Ce régime de conscription avait été rejeté par la Constituante en 1789 puis par la Convention en 1793. C'est bien le poids du contexte et la montée des périls qui permet de faire accepter ce principe. L'obligation militaire devient un droit conquis par la nation révolutionnaire.

Les régimes d'exception se sont cependant mis en place très tôt à partir du Consulat et de l'Empire, avec des exemptions pour les hommes mariés, les prêtres, et tous ceux qui pouvaient payer quelqu'un pour les remplacer. La loi Gouvion-Saint-Cyr, définit en 1818, en pleine Restauration, la politique de recrutement d'une grande partie du siècle. Cette loi libérait ceux qui tiraient un bon numéro, ou qui se payaient un remplaçant. Le service militaire était long : 6 ans après 1818, 8 ans après 1824, 7 ans entre 1855 et 1868, 5 ans jusqu'en 1889. Moins de 10% d'un groupe d'âge est concerné par la conscription. Il y avait au moins un quart de remplaçants, des pauvres qui cherchaient à gagner un peu d'argent, et des vétérans voulant se rengager pour en tirer profit. Ces quelques données traduisent bien la contradiction entre un principe, celui de la nation en arme, vision entretenue par le mythe révolutionnaire et napoléonien au cours du siècle, et la réalité d'un système inégalitaire.

Le choc de 1870 amène les dirigeants de la III^e République naissante à se saisir de ce sujet pour plusieurs raisons : née de la défaite militaire (à l'échec de Napoléon III, succède celui du gouvernement de Défense nationale), le nouveau régime entend mener les réformes nécessaires pour assurer la stabilité et la force du régime (la République entend maintenir la France au rang des puissances); la réforme du recrutement vise également à rapprocher ce système des valeurs démocratiques (principes égalitaires et universalistes). Enfin, la perception croissante d'une crise de la natalité (exception française) dans une Europe féconde, rend nécessaire la prise en charge par le plus grand nombre de la défense du pays. La première réforme militaire de la III^e République (juillet 1872) confirme la durée de 5 ans du service militaire, tout en introduisant une série de dispenses (service volontaire d'une seule année contre paiement d'une somme de 1500 francs). Les Républicains alors dans l'opposition (on est alors en plein Ordre moral) défendent un service plus court et plus général (ce que préconise ensuite le général Boulanger et les radicaux).

Vers un système universel et égalitaire. La victoire des Républicains amène des réformes profondes qui touchent au recrutement. En 1889 (loi Freycinet), le service est réduit à 3 ans, la dispense de 1500 francs est abolie et ceux qui étaient exemptés (étudiants, enseignants, prêtres, fils aînés de familles nombreuses...) doivent servir un an sous les drapeaux. C'est à partir de cette date que les Français physiquement aptes font leur service militaire (si le tirage au sort est maintenu, il ne sert plus qu'à désigner l'affectation). En 1905, le service militaire est réduit à deux ans, il devient universel et le tirage au sort n'est plus permis (dans son article 1^{er} la loi précise : « Tout Français doit le service militaire

personnel ». L'article 2 stipule ensuite que « le service militaire est égal pour tous ». En 1913, le service passe à 3 ans, dans un contexte géopolitique nouveau, marqué par un regain de tension et le risque d'une déflagration européenne.

L'armée de conscription, une armée au cœur de la République ? Vues les formes limitées de la conscription, les guerres du XIX^e siècle après la période de la Révolution et de l'Empire, et avant 1870, concernent des armées assez éloignées de la société française. La conquête de l'Algérie, la guerre de Crimée, les guerres d'Italie, les expéditions lointaines (Mexique, Chine) suscitent un enthousiasme assez relatif. Les villages restent attentifs aux effets sur le recrutement que ces conflits pourraient avoir. L'hostilité à la conscription existe dans les campagnes (mécontentements, bagarres, désertions, suicides étudiés par Emile Durkheim), au moins jusqu'en 1870, le choc de la défaite rendant ensuite perceptible la convergence des intérêts locaux et nationaux. Les effets de la politique scolaire à partir des années 1880 favorisent l'enracinement dans la République et dans la nation, améliorent les relations entre armée et société. « Dans les années 1890, il est devenu évident que l'armée n'est plus "leur" armée, mais "la nôtre" » (Michelle Perrot). L'armée de conscription, dans les formes mises en place depuis 1889, entretient désormais un nouveau type de relation avec la population locale : le régiment, la caserne, sont l'objet d'attention et d'exaltation (hommage au drapeau, fête du régiment). L'armée devient un creuset, où se rencontrent et vivent ensemble des hommes venus de milieux sociaux, de régions, de langues très diverses (un rapport indique à propos des Bretons, vers 1880: « Quand ils retournent au village, ils sont suffisamment francisés pour franciser leurs amis par leur influence », cité dans Eugen Weber, *La fin des terroirs*). Les conscrits adoptent de nouvelles habitudes qui touchent les façons de se vêtir, l'hygiène, et l'alimentation (les appelés sont mieux nourris qu'une partie de la population). La caserne devient le lieu d'un mieux-être social, ce rôle social de l'armée trouve dans la figure de Lyautey son incarnation. Cette place nouvelle reconnue à l'armée au cœur de la société, l'exaltation de celle-ci entretenue par l'école (l'histoire bataille y est enseignée, celle des héros comme Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Du Guesclin, Bayard, revendiqués par les républicains) expliquent, en partie, le clivage profond qu'entraîne dans le pays l'Affaire Dreyfus, et le refus d'une grande partie de l'opinion de remettre en cause l'autorité de l'armée (Emile Zola dans *J'accuse* met en cause l'état-major uniquement). Les débats sur la loi de trois ans en 1913, les positions de Jean Jaurès, s'inspirant du système de milices citoyennes défendu en son temps par Rousseau, en faveur de « l'armée nouvelle », plus proche encore de la société civile, ravivent des questions laissées en suspens par l'Affaire. Les inquiétudes du pouvoir face à la montée du pacifisme et de l'antimilitarisme expliquent la réorientation, à l'initiative de Clémenceau en 1907, du carnet B destiné à répertorier les anarchistes et antimilitaristes.

Cette démocratisation du recrutement conduit à renforcer la distinction au sein de l'armée entre les officiers, qui font carrière dans l'armée (dont la sociologie témoigne des liens avec des familles issues de milieux favorisés, souvent même de l'aristocratie) et les appelés qui accomplissent leurs obligations militaires qui reflètent la société civile dans sa

diversité. Les critiques contre l'état-major, telles qu'elles s'expriment en période de crise (Affaire Dreyfus, débat sur les 3 ans en 1913, ainsi que dans les moments difficiles entre 1914 et 1918) traduisent une conscience très nette de cette dualité et d'une démocratisation inaboutie - dans les formes de recrutement comme dans les choix politiques - des cercles supérieurs de l'armée.

Un moment, celui de la mobilisation de 1914, caractérisé par le consentement et l'engagement des citoyens-soldats, mérite tout particulièrement de retenir l'attention. On se gardera d'éviter toute vision déterministe qui conduirait à inscrire la guerre totale comme conséquence de la conscription. On s'attachera cependant à analyser ce processus de mobilisation, maîtrisé sur le plan technique, administratif et politique - les oppositions étant résiduelles - en les inscrivant dans un contexte générationnel spécifique : plusieurs classes d'âges profondément marquées par les échos du passé (poids des récits liés à la défaite de 1870) et par l'enracinement d'une culture nationale et républicaine qui s'est essentiellement réalisé dans les écoles et les casernes.

2. Quelle est la place de cet objet d'enseignement dans la scolarité ?

Les obligations militaires des citoyens sont à replacer dans la perspective des programmes du collège :

- en classe de 6^e, la figure du soldat citoyen à Athènes a été abordée ;
- en classe de 5^e, la description de la vision que les classes dominantes véhiculent d'une société d'ordres, réservant l'usage des armes aux nobles, permet de mesurer le bouleversement radical introduit par la conscription ;
- en classe de 3^e, la mobilisation de 1914, celle de 1940, sont l'occasion de rappeler les obligations militaires des citoyens. La guerre d'Algérie, et l'appel aux appelés du contingent dès 1956, leur refus d'obéir aux généraux putschistes en 1960, sont également l'occasion de rappeler ce qu'est la conscription.

3. Pistes pour sa mise en œuvre

Deux sujets d'étude peuvent être travaillés en classe :

1. Un sujet d'étude en classe de 1^{ère} technologique : que ce soit l'étude d'une journée révolutionnaire comme celle du 10 août 1792, ou celle d'une bataille comme celle de Waterloo, les liens avec le sujet sont nombreux. Il s'agit dans les deux cas de mettre l'accent sur la dimension géopolitique du sujet (les affrontements extérieurs et intérieurs) et la nécessaire transformation des méthodes de recrutement. Il s'agit de réinvestir à cette occasion le sens des paroles de la *Marseillaise*, dans une explication qui souligne surtout le changement d'échelle introduit par la conscription pour la période révolutionnaire jusqu'en 1815. On veillera à montrer que le Congrès de Vienne (point de passage et d'ouverture en 1^{ère} générale) marque une volonté de

retour à un ordre ancien qui connaît des effets avec un retour à une échelle des affrontements limitée comparée à la période antérieure (au moins jusqu'en 1870).

2. Le thème de la conscription s'il n'apparaît pas explicitement dans la rédaction des programmes est particulièrement adapté aux enjeux du thème 3 sur la III^e République avant 1914 (1^{ère} générale): il est possible de croiser les trois chapitres de ce thème dans une approche politique, sociétale et coloniale. La conscription peut être travaillée selon les focales ci-après :

- Une certaine idée de la citoyenneté : les mesures concernant le service militaire se mettent en place dans des moments de construction républicaine (1889) ou de remobilisation républicaine (loi de 1905). La conscription exclut les femmes et les indigènes⁴, elle porte donc en elle-même une définition de la citoyenneté.
- Une certaine idée de la grandeur : la conscription peut être perçue comme une conséquence de la politique impériale menée par Jules Ferry afin que la République soit au rang des puissances. La conscription permet de donner à la France les moyens d'une politique de grandeur en s'assurant des effectifs nécessaires ;
- Une discussion sur la place et les missions de l'armée, entre débats et consensus : autant les guerres coloniales (l'expansion coloniale est un objectif à travailler, ainsi que les débats qu'elle suscite), et les opérations de maintien de l'ordre⁵ génèrent des débats et des oppositions, autant la mobilisation de 1914, puis le déclenchement de la guerre, révèlent une population prête à se battre pour la défense du pays (« l'union sacrée » et l'inutilité du recours au carnet B censé répertorier espions et antimilitaristes). Cela témoigne d'une forme d'unanimité. La conscription a enraciné durablement la mission de défense nationale au cœur du projet républicain et de l'engagement citoyen jusqu'à produire ce consentement durable.

4. Écueils à éviter

- Développer une vision déterministe de la conscription, déconnectée du contexte : de la Révolution française au début du XX^e siècle, la conscription est un sujet de débat,

⁴ A l'exception notable des quatre communes de Saint-Louis du Sénégal

⁵ Jusque tard dans le siècle, la France ne dispose pas de forces de maintien de l'ordre dédiées, et c'est donc l'armée qui prend part à cette question de l'ordre intérieur. Les dérives en sont nombreuses, avec la fusillade de Fourmies en 1891 quand trois compagnies de régiment d'infanterie sont déployées et tirent sur les manifestants ; en 1907, lors de la crise viticole dans les départements du Sud-Ouest, des mutineries éclatent, et des unités se mutinent comme le 17^e régiment d'infanterie chanté par Montéhus (<https://www.youtube.com/watch?v=jh0bLLPg3z0>)

entre les forces politiques et la représentation qu'elles se font de la citoyenneté. Le contexte géopolitique et social joue un rôle également important.

- Développer une vision abstraite du sujet : la conscription doit permettre de questionner des parcours individuels, des existences transformées par le service militaire. On veillera à souligner dans une approche sensible le poids de la séparation, l'éloignement (familial, régional), les contestations et les oppositions, le consentement de générations entières (surtout après 1870) qui ont accompli ce devoir civique.
- Véhiculer une vision de l'armée sortie de son contexte : il s'agit de bien penser le militaire dans le lien avec la société civile, la relation avec les valeurs démocratiques, les débats et les interrogations que cela suscite également. Travailler sur les exclus de la conscription, les femmes, les indigènes, permet de penser la citoyenneté en fonction des catégories qui sont celles des acteurs au XIX^e siècle.

5. Liens vers les autres enseignements

Cette question permet des liens étroits avec le thème 1 en enseignement de spécialité (Première), « Comprendre un régime politique : la démocratie ».

Le jalon concernant la démocratie directe : « Être citoyen à Athènes au V^e siècle avant J.-C. » permet d'aborder les obligations militaires.

L'axe suivant sur les avancées et reculs des démocraties, permet de créer des liens utiles avec ce sujet : des régimes militaires ont conduit à un recul de la démocratie (Espagne de Franco, Chili de Pinochet) même si la conscription et le recrutement des armées est une question essentielle – on sait par exemple le soutien politique de l'armée et du corps des officiers à Franco, mais on sait moins que cette même armée devient un des piliers du retour à la démocratie après 1982⁶.

6. Mots-clefs

- Etat
- Nation
- Levée en masse
- Mouvement des nationalités
- Mobilisation
- Conscription

7. Quelques références

- Philippe Boulanger, *La France devant la conscription. Géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922*, Paris, Economica, 2001

⁶ Jérôme Pellistrandi, « L'armée espagnole à l'épreuve de la démocratie et de l'Europe. 1975-2002 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 74, no. 2, 2002, pp. 101-111.

- Philippe Catros, « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie » (retour sur la naissance de la conscription militaire), dans *Annales historiques de la Révolution française*, 2007.
- Annie Crépin, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2009.
- Vincent Duclert, *1870-1914, La République imaginée*, Paris, Belin (collection « Histoire de France »), 2010.
- Odile Roynette, « Bons pour le service » : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle, Paris, Belin, 2000.
- Maurice Vaisse (dir.), *Aux armes, citoyens ! Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1998.
- Eugène Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983